

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<http://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Presentation-du-Pole,43.html>

Présentation du Pôle

- Nos activités - Réflexions/Débats -

Date de mise en ligne : vendredi 1er juin 2007

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Il existe autant de façon d'exercer la fonction de magistrat que de magistrats. Afin que chacun puisse faire partager ses idées, ses expériences allant dans le sens d'une Justice de qualité, il est nécessaire de débattre et d'échanger autour des pratiques quotidiennes. Pour cela, la liste de diffusion entre les membres sera le moyen de communiquer et de s'informer pour améliorer la qualité de la Justice.

Mais ce n'est pas suffisant. Le magistrat ne travaille pas seul, et c'est en organisant des débats, rencontres et échanges avec l'ensemble de ses partenaires qui participent tous à ce que la Justice soit rendue, et bien rendue, que de véritables avancées pourront être envisagées. Avocats, greffiers, policiers et gendarmes, membres de l'administration pénitentiaire, éducateurs, experts, conseillers d'insertion et de probation sont autant d'interlocuteurs quotidiens qui pourront apporter leur réflexion au débat, dans le cadre de réunions mais aussi de partenariats durables. Le justiciable y aura également toute sa place.

Enfin, notre Justice évolue aussi vite que la société qui l'entoure, et les jeunes magistrats veulent participer aux débats qui entourent les réformes, pour les proposer ou en apporter une analyse critique, dans le respect de leur devoir de réserve. L'association permettra ainsi la définition de position communes afin de mieux faire comprendre les problématiques particulières du monde judiciaire.